

NOS POTINS - VILLE

A quel saint se vouer ?

Querelle de clocher à la chapelle Doms de Kadutu depuis que le clergé a décidé de présider l'élection d'un comité des intellectuels chrétiens. Le curé avait dirigé son scrutin à lui ! Tandis que l'abbé Kitoko a conduit ses ouailles pour un choix contraire au premier ! Résultat : cacophonie à la paroisse qui n'a pas pu organiser une messe le dimanche 5 décembre dernier. Pour qui roule-t-on à la paroisse de la chapelle Doms de Kadutu ? L'avenir nous le dira ! Car les chrétiens n'y savent plus à quel saint se vouer !

Une maison abandonnée

La belle "Maison CEPGL" semble être abandonnée à sa lente ruine. Il suffit d'y jeter un coup d'œil. Notamment sur le plafond qui donne des signes d'apaisement. Depuis peu, il y a des fissures qui se signalent un peu partout au point de craindre qu'un jour un pavé puisse tomber sur la tête d'une personne. A quoi servent alors les faramineuses sommes que l'on perçoit à longueur des journées ? Il n'est pas encore trop tard pour bien faire ?

Mukukwe sous eaux !

Les occupants de la vallée de Mukukwe dans le quartier Muhungu et non loin du camp Saio ont appris à leurs dépens qu'il ne fallait pas construire dans un marécage. Après les dernières pluies diluviennes, leurs maisons se trouvaient sous eaux. Les mobiliers flottaient comme des radeaux. Tandis qu'il fallait rapidement évacuer les enfants exposés à la noyade. Pourtant il leur avait été interdit d'y construire. Voilà le résultat d'un entêtement sans raison.

Estagrico dépossédée

La société Estagrico d'Uvira qui s'occupe du coton est spolée. Sa concession est fort enviable par des commerçants et d'autres agents cupides des Titres fonciers tant d'Uvira que Bukavu. L'on se demande qui a décidé du morcellement de cette concession alors qu'une décision avait été prise pour que les titres ne soient pas remis aux tiers ! Qui a empoché 7.000 dollars US pour donner des parcelles à cet endroit sans le consentement de l'autorité ? Pourquoi l'on s'acharne même à distribuer des parcelles dans le cimetière d'Uvira ? Qui encourage un tel acte ? Lequel n'honore pas nos morts ! Voilà des questions auxquelles nos voisins d'en face doivent apporter une solution.

Le mini-lac de Muhumba

Un mini-lac se développe à Muhumba devant la concession d'un missionnaire étranger. Les voisins s'étonnent comment cette mare est entretenue alors qu'on pouvait l'effacer de la carte de leur quartier. Il suffit de laisser couler l'eau vers un orifice bouché par ce voisin. Entre-temps, les passants sont éclaboussés et les véhicules s'embourbent. Les services de l'Environnement de l'Hôtel de ville et de la zone d'banda ont du pain sur la planche.

L'Hôtel de ville n'a plus de cachet

Le maire de Bukavu devait se mordre le doigt l'autre jour lorsqu'il a appris la disparition du cachet de l'Hôtel de ville. Un vol sans effraction opéré certainement par les habitués du bâtiment qui, est jour et nuit, gardé par des gendarmes. L'on s'attendait que le communiqué diffusé à cet effet puisse frapper de nullité tout document portant ce cachet mis en circulation après ! Hélas rien n'est fait. Le voleur n'est pas pressé de remettre le sceau pendant que les limiers de la Justice tardent à mettre la main sur lui !

Punia sous tension

Du lointain Punia au Maniema, un courrier nous est parvenu pour fustiger le comportement du comzone du coin qui a eu maille à partir avec un de ses collaborateurs : le chef de ressort des Transport ! Pomme de discorde : l'octroi des permis de conduire que le chef de cette entité monnaie avec forte somme d'argent. Devant le refus de son collaborateur, une expédition punitive fut envoyée pour corriger. Résultat : désorganisation de ce service. Nous pensons qu'il est temps que les administrateurs locaux se conduisent en responsables compétents et non en "parachutés" de la 2ème république dont la survie dépend de nombreux parapluies.

Le temps des évasions

A l'approche comme après les fêtes de Noël et de Nouvel an, les lieux de détention au Zaïre se surpeuplent pour se dépeupler au fur et à mesure que les IPJ récoltent les infractions et les détenus s'évadent. A la prison centrale de Bukavu, c'est dans la nuit noire du 8 au 9 décembre dernier que les dangereux Fifi et Kahisinga se sont taillés avec la bénédiction de ceux-là même qui sont censés les surveiller. Et dire que de là les détenus sont régulièrement promenés sur les artères de la ville, ligotés ou menottés pour faire sérieux dans une action pourtant lucrative !

Qui serait l'archevêque de Bukavu ?

C'est en 1966 que Son Excellence Monseigneur Alois Mulindwa tient les rênes du diocèse de Bukavu. Jour après jour, d'une semaine à l'autre, Mulindwa a dirigé le diocèse, parfois contre vents et marées, mais de main de maître, dans son organisation monolithique.

Mais vite vient l'usure ; la discipline se désagrège, le laxisme élit domicile au sein du clergé local et la fonction sacerdotale subit des avatars d'une mondanité à peine voilée. On a vu alors le matérialisme s'accroître dans les rangs du jeune clergé et le relâchement des mœurs émerger. C'est avec inquiétude, en effet, que le peuple de Dieu de Bukavu voyait sillonner, à l'instar d'un taxi en maraude, les rues de la capitale du Sud-Kivu, apparemment sans raison suffisante, les Land-cruiser du "haut clergé" du diocèse. Une pastorale de contacts intercommunautaires. N'est-ce pas ? L'amour de l'argent, lui aussi, gagna progressivement le cœur des hommes d'Eglise de chez nous !

Tout cela à cause d'un chef usé par un pouvoir sans partage, incapable, désormais, de cerner les véritables dimensions d'une société au dynamisme surprenant. Monseigneur l'Archevêque n'a pas pu arbitrer conflits et querelles qui surgissaient par moment et qui ont eu comme conséquence le manque de bonne entente dans l'UPRELO (Union des prêtres locaux) et l'absence de la concorde dans les communautés cléricales.

L'administration diocésaine fut plus boiteuse appuyée comme elle l'était sur le népotisme et les critères purement sentimentaux. Ce qui a fait sauter en éclats les structures même les plus solides tel que l'Econamat général ; ces Etablissements, qui jadis fonctionnaient à la grande satisfaction de tous, semblent sombrer dans une léthargie qui laisse songeur.

L'Eglise particulière de Bukavu est en crise, le diocèse est sous menace. Il a cessé d'être le centre de rayonnement des vertus chrétiennes qu'il était, il y a quelques décennies ? Le prêtre local bukavien est-il encore ce sel de la terre ou cette lumière qui éclaire tous ceux qui sont dans la maison ? Sa vertu salante ne s'est-elle pas affadie et sa lumière ne s'est-elle pas obscurcie sous le boisseau ? Prêtres bukaviens, sommes-nous encore ses "Alter Christus" ? Sommes-nous vraiment la voie, la vie et la vérité ? C'est cela qui nous différencierait de tous les autres, de tous ceux-là qui croient que la vérité ne paie pas et que la vie est dans la jouissance des biens matériels. Il est vrai que Jésus a bâti son Eglise sur un roc, la rebâtitra toujours au cours des siècles et que les portes du séjour des morts ne prévaudront point contre elle. Mais nous avons mission du Christ de faire croître cette Eglise et de la faire prospérer en nous enjoignant cet ordre : "Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes nations".

Mulindwa Mutabesha Mugoma Mweru Afire Aha Ngombe ya Nahamwabo s'en va mais il reste son empreinte de 28 ans de règne. Qui remplacera Mulindwa ? Comment s'y prendra-t-il ? L'après-Mulindwa interpelle et nous fait croire que du point de vue académique il faut un prêtre qui se défend valablement à l'esprit critique éprouvé et au sens d'objectivité ; du point de vue pastoral un prêtre, ministre de culte ayant charge d'âmes et enfin du point de vue politique un homme d'envergure, un homme de poigne comme on dit capable d'analyser objectivement les problèmes politiques de l'heure en rapport avec l'intégrité et l'indépendance de l'Eglise.

Si l'évêque de Bukavu doit se démarquer par son esprit critique et son sens d'objectivité, la fonction sacerdotale n'est pas académique. Le prêtre n'est pas nécessairement un savant, un théologien, un chercheur, un érudit. Il

vient du peuple, pour le peuple. De même l'évêque n'est pas un théoricien versé dans l'art de la haute spéculation mais un homme qui a les deux pieds sur la terre. "Tout pontife, en effet, est choisi parmi les hommes et établi pour des hommes en médiateur dans leurs relations avec Dieu, avec la charge d'offrir les dons et les sacrifices pour leurs péchés". (Heb. 5-1). Mais avec son ordination l'évêque reçoit la charge de sanctifier, d'enseigner et de légiférer.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'évêque doit être à la hauteur de l'évolution scientifique et des mutations sociologiques dans la mesure où celles-ci peuvent avoir un impact sur la foi et les mœurs du peuple de Dieu. L'évêque de Bukavu doit donc être capable de cerner les problèmes qui se posent au peuple de Dieu, les critiquer, les maîtriser pour une application à bon escient. L'Eglise, il est vrai, est une institution apolitique.

L'évêque, prince de l'Eglise, ne doit donc aucunement faire une quelconque politique partisane. Mais cela n'empêche tout de même pas qu'un évêque ait de l'envergure politique dans la mesure où sur le plan externe il doit protéger l'Eglise particulière de l'infiltration de la politique politicienne et sur le plan interne il doit organiser son Eglise selon l'esprit du code de droit canonique et les conseils évangéliques. Au plan ascétique et spirituel ou de la discipline personnelle - et c'est ici qu'il doit donc se montrer prince de l'Eglise - l'évêque doit convaincre par son exemple. Ceci lui donnera crédit et autorité sur ses ouailles.

Parmi nos jeunes pasteurs il y en a beaucoup qui remplissent la condition académique. Mais est-ce suffisant pour mener à bon port la barque de saint Pierre ? La fonction épiscopale, pour l'exercer il faut réaliser un équilibre entre les qualités académiques, morales, spirituelles et humaines. C'est pour tout dire qu'il faut réaliser un équilibre personnel. Comme Mulindwa n'a pas laissé de dauphin nous pensons que celui qui dirigera le diocèse de Bukavu - quel que soit son âge - doit réunir les trois conditions fondamentales que voici : la formation académique suffisante, l'ouverture sur les problèmes urgents de l'heure dans une société bukavienne à tendance contestataire et surtout une parfaite gestion de la fonction sacerdotale dont le présupposé inéluctable est la vie spirituelle à toute épreuve.

En conclusion j'aimerais rappeler ici les conditions idoines pour un candidat à l'épiscopat :

1. avoir une foi ferme, de bonnes mœurs, une piété solide, le zèle des âmes, avoir la sagesse, la prudence et exceller dans la pratique des vertus humaines ;
2. jouir d'une grande réputation dans la société ;
3. avoir trente-cinq ans d'âge au moins ;
4. avoir cinq ans d'ordination accomplis ;
5. avoir un doctorat ou tout au moins une licence en Ecritures saintes, en théologie ou en droit canonique obtenue dans une des institutions agréées par le Siège apostolique ou connues comme spécialisées dans ces disciplines.

Le dernier jugement sur l'idonéité de

promotion d'un candidat à l'épiscopat étant réservé au Siège apostolique.

Kimengele Kimode
ISDR/Bukavu

Quel modèle de développement pour Rutshuru ?

Le développement est actuellement considéré comme un défi international. Son envers, le sous-développement, est un des grands fléaux de notre temps et un danger international pour la paix et la sécurité du monde entier.

La zone rurale de Rutshuru a, elle aussi, entendu les échos de cette chanson. La preuve en est faite par une pluralité d'actions de développement à travers les coopératives, les organisations non gouvernementales de développement (O.N.G.D.) et autres initiatives locales de développement (I.L.D.).

Cependant, les troubles ethniques, politiquement orchestrés, constituent un immense goulot d'étranglement contre la poursuite des actions de développement entreprises. Le haine, la xénophobie, la peur réciproque, le tribalisme... se sont installés dans les cœurs des populations. Or, un développement "séparé" est difficile, voire impossible, surtout pour un peuple aux cultures si croisées.

Un séminaire sur la problématique du développement de la zone de Rutshuru a été tenu du 25 au 27 septembre 1993 au Centre pastoral de la paroisse. Il était organisé par les responsables des ONGD et ILD disséminés dans la zone, avec un appui de PREFED. Les participants à ce séminaire, une soixantaine, ont montré dans leurs travaux en ateliers que les valeurs culturelles des différents groupes ethniques représentés à ces assises (Hutu-Tutsi et Nande) avaient plus de ressemblances et d'affinités que de dissemblances, et qu'aucune valeur ne rejetait une autre. Et, surtout, la cohabitation et le voisinage des ethnies ont engendré un croisement culturel fécond en matière de valeurs de développement. L'on se battra donc contre la régression mentale dans laquelle des rivalités politiciennes à courte vue veulent entraîner les ethnies de la zone de Rutshuru.

Dans l'optique d'un développement solidaire, basé sur la concertation et l'acceptation réciproque, les délégués des ONGD et ILD ont décidé de créer une plate-forme dénommée : Conseil des organisations de développement en zone de Rutshuru, en sigle CODEZ/Rutshuru.

Quelques uns de ses objectifs sont :

1. faciliter les relations des organisations-membres avec les institutions étatiques, para-étatiques et privées ainsi que les organismes d'appui aux projets de développement.

2. jouer le rôle de conciliation en cas de conflit entre ses membres sur la demande d'au moins une partie.

3. harmoniser les méthodes de travail des organisations-membres du réseau.

Mayoggi Rwamashina
Président du
CODEZ/Rutshuru

Déclaration de perte

Je soussigné, MUSHOBOKWA KALIMBA WA KATANA, déclare sur l'honneur que le certificat d'enregistrement volume F 90 folio 132 délivré à Bukavu le 27 mars 1987 et ayant trait à l'immeuble numéro S.U. 4 du plan cadastral de la zone de Kabare a disparu lors d'un vol à mon domicile.

J'en sollicite le remplacement et je prends sur moi la pleine responsabilité des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers et reconnais savoir que si la présente déclaration s'avérait contenir des indications fausses faites avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, je tomberais sous le coup des articles 124 et 126 du code pénal sur le faux en écritures.

Fait à Bukavu, le 9 décembre 1993

Mushobekwa Kalimba wa Katana